



Assemblée Bourgeoisiale du 20 juin 2022

Présidence : M. Jacques BERRA

Présences : Le Conseil Municipal

Mme Julie Vieux, M. Cihan Karagulle, Olivier Lamon de l'administration communale

12 Bourgeois (ses) ont répondu à la convocation, la majorité est de 7

Salle : Salle polyvalente du Palladium

1. Bienvenue et Ouverture de l'Assemblée par le président de la Commune

Le Président Jacques Berra ouvre l'Assemblée convoquée conformément à la Loi sur les communes du 05 février 2004.

L'Assemblée Bourgeoisiale a été convoquée par affichage au pilier public le 31 mai 2022 selon *art 9 de la Loi sur les communes, al 1 qui précise que : Les Assemblée primaires sont convoquées par affichage au pilier public 20 jours au moins avant la date de la séance.*

L'ordre du jour ci-après décrit a été arrêté en séance du Conseil Municipal le 31 mai 2022.

Ordre du jour :

1. Bienvenue et Ouverture de l'Assemblée par le Président de Commune
2. Désignation de scrutateurs (trices)
3. Approbation du PV de l'Assemblée Primaire Bourgeoisiale du 13 décembre 2021
4. Présentation des comptes 2021 de la Bourgeoisie
5. Approbation des comptes 2021 de la Bourgeoisie
6. Admission de membre
7. Divers & Informations

Aucune remarque n'est à formuler sur l'ordre du jour et il est accepté.

Sophie Zurkirchen, Conseillère municipale, est excusée.

2. Désignation de scrutateurs (trices)

Est désigné scrutateur :

M. Olivier Lamon, fiscaliste de la Commune.



Assemblée Bourgeoisiale du 20 juin 2022

3. Approbation du PV de l'Assemblée Bourgeoisiale du 22 février 2021

Le procès-verbal a été tenu à disposition des bourgeois(es) durant le délai de convocation de l'Assemblée Bourgeoisiale de ce soir.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Bourgeoisiale du 13 décembre 2021 est accepté selon le détail ci-après :

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0

4. Présentation des comptes 2021 de la Bourgeoisie

JB présente les comptes 2021 de la Bourgeoisie selon le détail annexé.

(Document joint no 1) et souligne que les recettes principales sont issues du Triage forestier.

Questions :

Simon Avanthay : demande – au vu des bons résultats du Triage – s'il n'est pas possible d'équilibrer davantage les comptes.

JB : répond que nous devons davantage louer le Couvert du Grand-Paradis (diminution en raison de la Covid-19), revaloriser les alpages et revaloriser également les places de parc. Il relève à ce sujet que **CRB** s'est penchée cette année sur ce dossier et mis de l'ordre dans les contrats et l'encaissement des loyers. En 2022, les résultats de recettes devraient être meilleurs. De plus, en 2021, les recettes du gravier de la Sauflaz ont diminué de 10'000. — environ. Le Conseil espère bien évidemment tendre vers l'équilibre, ce qui n'est pas évident.

JB rajoute que la Bourgeoisie peut aussi compter sur le passage des Remontées mécaniques, mais cela dépend du chiffre d'affaires et du bénéfice des installations.

Jean-Claude Gex-Collet : Quelle est la valeur du bois vendu ?

JB : En 2021, la valeur était très faible, soit entre CHF 60.—et CHF 70.—le m³ en bordure de route. Actuellement, les prix se situent entre CHF 90 et CHF100.—le m³.

Il est difficile de déterminer la valeur du bois car le résultat de la vente de **CHF 43'000.** —de 2021 est mélangé avec les ventes de l'Etat et les subventions. S'il y a bénéfice, les montants alimentent le fonds de reboisement, s'agissant de forêts de protection.

5. Approbation des comptes 2021 de la Bourgeoisie et rapport de l'organe de révision

Le réviseur (Nofival SA) étant absent, l'Assemblée n'en souhaite pas la lecture. (Document joint aux comptes).

Les comptes 2021 de la Bourgeoisie sont acceptés selon le détail ci-après :

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0



Assemblée Bourgeoisiale du 20 juin 2022

6. Admission de membre

JB informe l'Assemblée que M. François Decurtins a demandé la Bourgeoisie de Champéry. L'Assemblée bourgeoisiale accepte cette demande selon le détail suivant :

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0

7. Divers & Informations

CRB Informe au sujet du hangar du Grand-Paradis. La Bourgeoisie attend des nouvelles du Canton pour aller de l'avant. Elle informe également au sujet du chalet des Creuses qui est à louer dès 2023. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Commune.

Simon Avanthay : demande s'il est possible de retarder l'assemblée à 19 h 00 et l'Assemblée Primaire à 20 h 00 ?

JB : répond que l'Assemblée a été avancée d'une demi-heure afin de bénéficier de davantage de temps. Toutefois, la proposition de Simon Avanthay est retenue car, dans ce cas de figure, l'écart d'une heure entre les deux assemblées est maintenu.

La parole n'étant plus demandée, **JB** clôt l'Assemblée à 19 h 10

Bourgeoisie de Champéry

Le président

Jacques Berra

Le secrétaire

Etienne Délez

Annexes :

- -1- *fascicule des comptes 2021*
- -1- *Procès-verbal de l'Assemblée du 13 décembre 2021.*